

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01107
Numéro SIREN : 542 086 350
Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 24811

KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING

Société par Actions simplifiée au capital social de 260.698.126,65 €

Siège Social : 173-179 boulevard Félix Faure– 93300 Aubervilliers

RCS Bobigny : 542 086 350

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 31 AOÛT 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 aout à 18h,

Au siège de la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING, (ci-après, la « **Société** »)

Les Associés de la société **KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING**, Société par Actions simplifiée au capital social de 260.698.126,65 €, dont le siège social est situé 173-179 boulevard Félix Faure– 93300 Aubervilliers, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 542 086 350, se sont réunis en Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par les membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Monsieur Bernhard Weiss Président de la Société, assume la présidence de l'Assemblée Générale.

Monsieur François CALAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare en outre que le Commissaire aux Comptes de la société KPMG, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint, les actionnaires présents ou représentés possédant plus de la moitié des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- une copie des lettres de convocation ayant été adressées à chacun des Associés de la Société ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale ;
- la Convention de mandataire social conclue entre la Société et Monsieur Dietmar JÜRGES sous la condition suspensive de sa ratification par l'Assemblée Générale (la « Convention de Mandataire Social »)
- la lettre de démission de Monsieur Bernhard Weiss de son mandat social de président de la Société ;

Le Président rappelle qu'il a récemment manifesté à la Société son intention de mettre fin à son mandat social de président de la Société dès qu'il aurait trouvé son successeur et que l'Assemblée Générale aurait validé ce choix.

Il rappelle donc que c'est dans ce contexte que, conformément aux pouvoirs qui lui étaient dévolus, il a négocié et signé au nom de la Société avec Monsieur Dietmar JÜRGES la Convention de Mandataire Social sous la condition suspensive de sa ratification par l'Assemblée Générale et de la désignation par l'Associée Unique de Monsieur Dietmar JÜRGES en qualité de Président de la Société conformément aux dispositions de l'article 14 (vii) des statuts de la Société.

Il propose donc à l'Assemblée Générale de ratifier la Convention de Mandataire Social, d'acter sa propre démission et de désigner Monsieur Dietmar JÜRGES en ses lieux et places en qualité de Président de la Société.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification de la Convention de Mandataire Social ;
- Démission du Président - Quitus au Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport établi par le Président.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

*

*

*

PREMIERE DECISION

Après lecture par le Président à l'Assemblée Générale un à un des articles de la Convention de Mandataire Social, l'Assemblée Générale,

FC 

décide de ratifier ladite Convention de Mandataire Social telle qu'elle a été conclue par le Président au nom de la Société avec Monsieur Dietmar JÜRGES.

Valide expressément les modalités de rémunération qu'elle stipule en faveur de Monsieur Dietmar JÜRGES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale,

accepte sans réserve la démission de Monsieur Bernhard Weiss de ses fonctions de Président de la Société.

décide que cette démission prendra effet à compter de ce jour, 31 août 2023, à 23h59.

donne à Monsieur Bernhard Weiss quitus, entier et sans réserve, de l'exécution de son mandat de Président jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Bernhard Weiss de ses fonctions de Président, nomme en remplacement de ce dernier, **à compter du 1^{er} septembre 2023 et pour une durée déterminée expirant le 31 août 2025,**

Monsieur Dietmar JÜRGES, né le 29/04/1967 à DUISBURG (Allemagne), demeurant Schatzlgasse 24, 82335 BERG (Allemagne), de nationalité allemande.

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Dietmar JÜRGES a préalablement déclaré accepter sans réserve les fonctions qui lui sont confiées, et qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

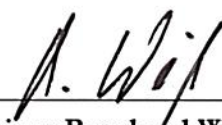
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées par la présente décision des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande si des questions diverses devraient être examinées par l'associée Unique. Personne ne demandant plus la parole, la séance est alors levée à 18 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président



Monsieur Bernhard Weiss – Président



Monsieur François CALAIS – Secrétaire de séance

Klöckner & Co SE – Actionnaire

KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING

Société par Actions simplifiée au capital social de 207.024.988,95 €

Siège Social : 173-179 boulevard Félix Faure- 93300 Aubervilliers

RCS Bobigny : 542 086 350

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 31 AOUT 2023

ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS	SIGNATURE
Klöckner & Co SE	133 126 641 (99,58 %)	
Arcelor Mittal Luxembourg	282 353 (0,21%)	
Arcelor Mittal France	282 353 (0,21%)	
TOTAL ACTIONS	133 691 347 (100%)	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 1 Associé présent ou représenté possédant 133 126 641 actions émises par la Société (soit 99,58 % des droits de vote).



Le Président de l'Assemblée
Monsieur Bernhard Weiss